

L'utilisation du vote électronique pour l'élection présidentielle

vendredi 13 avril 2007 - 10h

Pierre Muller : Président de ordinateurs-de-vote.org

Chantal Enguehard : Maître de conférences en Informatique, membre du LINA FRE CNRS 2729

Jean-Didier Graton : Expert-consultant en sécurité des technologies de l'information et de la communication et président de l'European Computer and Communication Security Institute (ECCSI)

Gérard Uzan : Chercheur à l'université Paris-VIII, laboratoire Technologie, Handicap, Interface et Multimodalisme.

CE QUE NOUS REPROCHONS AUX ORDINATEURS DE VOTE

Vérification des résultats impossible

Il n'est pas possible de vérifier les résultats donnés par les ordinateurs de vote. À la différence de la plupart des systèmes informatiques, le comportement correct d'un ordinateur de vote n'est ni prévisible, ni observable.

Mise à l'écart des citoyens

Les membres du bureaux de vote et les citoyens ne peuvent plus exercer leur rôle de contrôle du bon déroulement du scrutin. La technicité et l'opacité de l'ordinateur les en empêchent.

Fragilisation du système électoral

En vote papier, il suffit d'exercer ce contrôle le jour de l'élection et dans le bureau de vote. Un ordinateur doit être surveillé tout au long de son existence, comme le résume Max Artuso (conseiller municipal de la ville de Cannes délégué à l'informatique) « Nous n'avons pas de coffres-forts géants ! ».

Rapports d'agrément secrets

Malgré nos demandes répétées, nous n'avons jamais eu accès aux rapports d'agrément. Ce refus a été motivé de façon inquiétante : « *l'utilisation des rapports d'agrément pourrait compromettre le bon déroulement des élections* ».

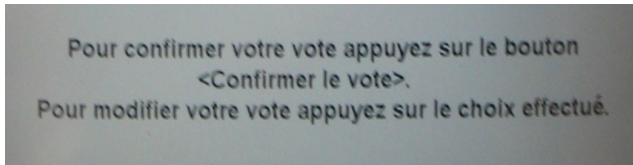
Systèmes difficiles à utiliser par tous

Le système de vote doit convenir à TOUTE la population, y compris pour les personnes qui n'ont jamais utilisé un ordinateur, les handicapés, les déficients visuels.

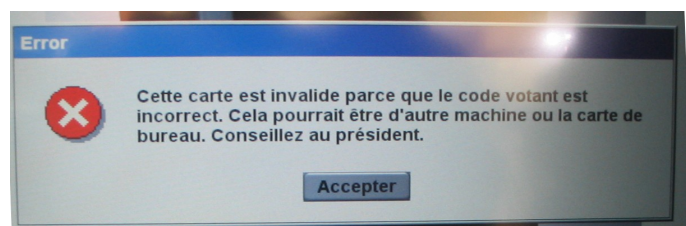
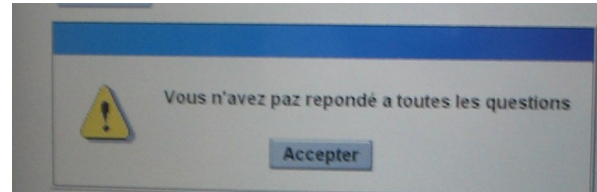
Le laboratoire ETIC (Equipe Transdisciplinaire d'Interaction et de Cognition) de l'université Paul Verlaine de Metz a étudié les ordinateurs de vote INDRA et NEDAP et a effectué des tests sur les INDRA.

Voici ses remarques.

- Faire des choix avec un écran tactile n'est pas toujours facile quand on n'en a pas l'habitude.
- La navigation sur les INDRA est délicate pour des personnes non habituées aux nouvelles technologies et trop complexe pour les malvoyants. Exemples :
 - il est compliqué de changer d'avis :



- messages d'erreur incompréhensibles :



- INDRA : il faut utiliser un écran tactile inadapté aux aveugles.
- INDRA et NEDAP : le guidage vocal pour les aveugles devrait être amélioré (INDRA : c'est le président du bureau de vote qui rédige le guidage vocal !)
- NEDAP : l'écran de contrôle est peu lisible (contraste insuffisant, petite taille) et éloigné des handicapés en fauteuil.
- INDRA : la carte nécessaire pour voter n'a aucun repère tactile pour les aveugles, la loupe pour agrandir les caractères est peu visible et mal placée.
- INDRA : tests réalisés dans des conditions idéales (pas de bruit, pas de pression). Résultat : sur quatre aveugles, un seul a réussi à voter. Les données concernant les personnes âgées sont en cours d'analyse.
- Il est courant que des personnes pensent avoir voté comme elles le souhaitaient alors qu'elles se sont trompées (non vote, ou vote pour un autre candidat).



Conclusion : les ordinateurs de vote sont particulièrement inadaptés aux personnes âgées, aux handicapés visuels, aux personnes n'ayant pas l'habitude des nouvelles technologies. À terme, l'abstention risque d'augmenter.

ABSENCE DE CONSENSUS, OU PRESQUE UN CONSENSUS CONTRE

La pétition pour le maintien du vote papier a recueilli plus de 57 000 signatures en moins de 6 semaines, traduisant la perte de confiance des citoyens dans le système de vote.

La plupart des candidats et des partis s'accordent pour dénoncer les ordinateurs de vote (cf. fin de ce document).

Dans ces conditions, le vainqueur ne sera pas légitime et les perdants ne pourront accepter leur défaite.

ÉTAT AUTISTE

25 mai 2006 : Demande de rendez-vous au Ministre de l'Intérieur pour lui faire rencontrer des universitaires français et américains : refusée.

décembre 2006 : Courrier au Ministère de l'Intérieur pour le mettre en garde contre les dangers des ordinateurs de vote (assorti d'une note technique) : pas de réponse jusqu'à maintenant.

4 avril 2007 : Demande au Premier Ministre de la procédure de vérification des résultats des machines à voter : pas de réponse jusqu'à maintenant.

10 avril 2007 : Nouvelle demande au Minstre de l'Intérieur des agréments des trois fabricants d'ordinateurs de vote : pas de réponse jusqu'à maintenant.

CANDIDATS / PARTIS : 8 CONTRE, 1 POUR (avec souhait d'évolution)

Par ordre alphabétique des candidats à la présidentielle, 8 opposés, 1 favorable (Olivier Besancenot, Gérard Schivardi et Frédéric Nihous ne se sont pas prononcés):

François Bayrou : « il faut refuser cette évolution et suspendre toute utilisation »

José Bové, signataire de la pétition : « Nous sommes opposé-e-s aux ordinateurs de vote. »

Marie-Georges Buffet : «Aucun vote électronique ne pourra être fait sans une trace papier et des logiciels libres tout au long de la chaîne. Un moratoire sur le déploiement des machines a voter sera décrété. »

Lutte Ouvrière : « Dans la mesure où les machines à voter électroniques ne sont pas d'une fiabilité absolue, comme la presse s'en est fait l'écho et comme votre association le dénonce, il nous semble aberrant de les mettre en service.

Il nous semble aussi que, pour l'instant, les pouvoirs publics n'ont pas précisé par quels moyens on pourrait contrôler les votes après coup. La procédure du vote et des contrôles est tout à fait rodée avec le bulletin papier. Le dépouillement qui s'effectue sous contrôle des différents partis représente d'ailleurs une garantie contre la fraude qui n'existe plus avec le vote électronique. »

Jean-Marie Le Pen est « défavorable à toute utilisation » des ordinateurs de vote, expliquant que : « Les ordinateurs de vote n'offrent pas les sécurités minimales que l'on est en droit d'attendre d'une procédure de vote : ils peuvent être piratés et on ne peut pas faire de contrôle a posteriori (un nouveau décompte des voix). De plus, avec l'électronique, la dimension « rituelle » du vote s'estompe et cela ne pourra que renforcer l'abstention. »

Parti Socialiste : « D'expérimentations en décrets, un processus rampant d'instauration du vote électronique pour les élections politiques est amorcé en France. Cela n'a donné

lieu à aucun débat public, sur un sujet éminemment symbolique et sensible. Ainsi, 1,4 million d'électeurs pourraient utiliser les 22 avril et 6 mai des machines à voter.

L'installation de machines à voter électroniques dans de nombreux bureaux de vote suscite de vives inquiétudes dans la population. La crainte manifestée par de nombreux électeurs devant un système qu'ils ne connaissent pas, risque de les dissuader d'aller voter. Les avantages mis en avant (modernisation, réduction des coûts, lutte contre l'abstentionnisme) ne sont pas démontrés. Les risques de fraude et d'erreurs massives et indétectables, eux, sont bien réels. »

« Afin que les 2 tours des élections présidentielles se déroulent dans les meilleures conditions et la plus grande transparence, le Parti Socialiste demande solennellement :
- que le ministre de l'intérieur, responsable de l'organisation des élections donne instruction aux préfets d'interdire toute utilisation de machine à voter lors des prochaines échéances présidentielle et législatives. »

Nicolas Sarkozy : « Les évolutions intervenues depuis fin 2003 impliquent de compléter le règlement technique et de renforcer encore la confiance dans ce mode de vote. Ces compléments doivent être à la fois techniques (comme l'impression obligatoire d'un ticket de vote) et organisationnels (conservation des urnes entre deux scrutins). Le Ministère de l'Intérieur, qui est chargé de garantir le bon déroulement des scrutins, doit devenir un point de passage obligé entre les communes, à qui revient la décision de s'équiper, et les fabricants, afin de vérifier à chaque fois que les modèles vendus bénéficient bien d'un agrément. Il faut toutefois rappeler que les machines à voter, qui sont autorisées par la loi, concernent aujourd'hui environ 1,5 million d'électeurs et ont donné parfaite satisfaction lors de tous les scrutins (élections régionales et cantonales de 2004, européennes de 2004, référendum de 2005) au cours desquels elles ont été utilisées, sans susciter aucun contentieux. »

Nicolas Sarkozy « ne voit pas la nécessité » de suspendre les agréments et l'utilisation des ordinateurs de vote actuellement autorisés, « compte tenu des garanties indiquées [rappel du cadre actuel fait par ailleurs] ».

Philippe de Villiers « préfère, dans l'attente d'un système parfaitement fiabilisé qui pourrait voir le jour d'ici quelques années, que les opérations de vote se déroulent de la même façon partout en France. »

Dominique Voynet : « Les Verts demandent un débat public sur les ordinateurs de vote et posent deux préalables à leur éventuelle utilisation : qu'il reste une trace imprimée du vote exprimé pour qu'un recomptage puisse être effectué, et que le code informatique des machines de vote soit ouvert. »

CONTACTS

Chantal Enguehard 06 25 17 59 19

Pierre Muller 06 63 72 63 56, <http://www.ordinateurs-de-vote.org>